

Prolongation exceptionnelle de la fermeture technique du centre aquatique communautaire, à Mâcon

UNE RÉOUVERTURE REPORTÉE AU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Suite à sa traditionnelle fermeture technique annuelle, le centre aquatique communautaire devait initialement rouvrir ses portes le lundi 14 septembre 2026. **En raison d'un problème électrique, le centre aquatique est contraint de prolonger exceptionnellement sa fermeture d'une semaine. En effet, la situation ne permet actuellement pas d'assurer le bon fonctionnement des équipements, l'accueil du public et la sécurité des usagers dans des conditions satisfaisantes.**

Des interventions techniques sont nécessaires avant de pouvoir procéder à la remise en service complète des installations.

Ainsi, le centre aquatique rouvrira au public le lundi 21 septembre 2026.

UNE REPRISE DES ACTIVITÉS ADAPTÉE

Afin de limiter les conséquences de cette fermeture exceptionnelle, les différentes activités proposées au sein du centre feront l'objet de modalités de reprise adaptées.

Aquagym

Les cours d'aquagym reprendront à compter du 21 septembre 2026.

Les 51 séances prévues devront être réalisées entre le 21 septembre 2026 et le 27 août 2027.

Activités adultes

Vél'eau ; Aquajogging ; Aquapalming ; Aquatelier Boost ; Cours collectifs

Initialement prévues du 21 septembre 2026 au 12 juin 2027, elles se dérouleront finalement **du 28 septembre 2026 au 19 juin 2027.**

Activités enfants

Bébé nageurs ; Jardin aquatique ; AquaJeux ; École de natation

Initialement prévues du 21 septembre 2026 au 12 juin 2027, elles se dérouleront finalement **du 28 septembre 2026 au 19 juin 2027.**

- pour les enfants déjà inscrits l'année dernière : une période de réinscription sera proposée du 14 au 18 septembre 2026, de 9h à 19h30 ;
- les inscriptions pour les nouveaux participants ouvriront à compter du 21 septembre 2026. Cette période permettra également de proposer les séances d'essai.

Pass Aquatique Mensuel

Afin de tenir compte de cette semaine supplémentaire de fermeture, des dispositions spécifiques sont également prévues pour les titulaires d'un Pass Aquatique Mensuel :

- le prélèvement correspondant au mois d'août 2026 sera bien effectué le 15 septembre 2026 ;
- **le prélèvement initialement prévu le 10 septembre 2026 est supprimé.**

L'Agglomération regrette les désagréments occasionnés par cette fermeture exceptionnelle, indispensable pour garantir la sécurité et le confort des usagers. Les équipes du centre aquatique communautaire mettent tout en œuvre pour permettre une réouverture dans les meilleures conditions et remercient les usagers pour leur patience et leur compréhension.